



La Haute autorité éthique

haute.autorite@parti-socialiste.fr

Avis

La Haute Autorité Ethique du Parti socialiste instituée par les articles 6 et suivants des statuts du parti socialiste a été saisie le 23 octobre 2014 par le premier secrétaire du parti socialiste d'une demande de contrôle individuel de Gérard Filoche membre du Bureau national à la suite de deux textes publiés par ce dernier sur twitter après le décès accidentel de Christophe de Margerie Président directeur général de la société Total dans la nuit du 20 au 21 octobre 2014 à Moscou.

Dans un premier texte publié le 21 octobre 2014 Gérard Filoche écrivait « *de Marjorie est mort, famille Taittinger en deuil, les grands féodaux sont touchés, ils sont fragiles* ». Dans un second message il était dit « *un hommage à l'humain ? oui ,aux suceurs de sang ? non* »

Après en avoir délibéré la Haute Autorité a rendu l'avis suivant :

Lorsque les écrits de Gérard Filoche ont été déférés à la Haute Autorité celle ci pouvait être saisie d'une demande de contrôle individuel. A la suite de la modification des statuts du Parti socialiste adoptée au congrès ordinaire du Parti qui s'est tenu à Poitiers du 5 au 7 juin 2014 ce pouvoir disciplinaire lui a été retiré.

Il en résulte que la Haute Autorité est incompétente pour statuer disciplinairement sur les écrits de Gérard Filoche et est d'avis de transmettre le dossier au Premier secrétaire du parti socialiste à toutes fins qu'il jugera utiles.

Délibéré à Paris le 21 janvier 2016 dans la composition suivante : Jean-Pierre MIGNARD (Président), Janine MOSSUZ LAVAU (Vice-Présidente), Roland KESSOUS (Rapporteur), Julie BENETTI, Pascal BEAUVAIS, Frédérique CASSEREAU, Jean-Pierre DESCHAMPS, Pascale IDOUX, Éléonore de LA VARDE, Christian LESTOURNELLE, Raphaële PARIZOT, Rémy PAUTRAT.

Abstention : Thomas CLAY (Vice-Président)